



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



10. Affaires foncières : approbation d'une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019, le 31 décembre 2020 et le 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de MUNDOLSHEIM à l'EPF d'ALSACE le 14 novembre 2024,

VU l'avis des domaines rendu le 24 avril 2024, sous numéro 157611,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à MUNDOLSHEIM (67450), 12 rue de la Gare, figurant au cadastre sous section 7 parcelle numéro 286, d'une superficie totale de 00 ha 09 a 34 ca, consistant en un immeuble à usage d'habitation, permettant, par une maîtrise foncière publique, la réalisation d'une opération de création de logements aidés ;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme Béatrice BULOUE, Maire de la commune de MUNDOLSHEIM, ou son.ssa représentant.e à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI